

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2019 à 18 heures 30

Convocation du 06 juin 2019.

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Brigitte FUZIER, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Valérie BORY à Caroline HULLO ; Sylvie GISBERT à Anne-Marie DUCLA.

Absentes excusées : Séverine AZOUGARH, Corinne GALINDO.

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Isabelle GIL

Le compte rendu de la séance du 09 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Accord local pour la représentativité des communes au sein de la communauté de communes Sud Hérault
2. Mise en place et définition du périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur de la cave coopérative
3. Approbation du règlement du lotissement communal du chemin de l'Hort
4. Lotissement les Hauts de Capestang – attribution d'un nom de rue
5. Détermination des tarifs de l'Accueil de Loisir Périscolaire (ALP) et du restaurant scolaire
6. Création de postes - CMS : 2 postes de médecin à temps complet – Commune : 3 postes d'adjoint technique à temps non complet
7. Travaux sur les réseaux humides de la rue Ferrer - demandes de subventions (eaux usées + eau potable) auprès de l'agence de l'eau et du département
8. Travaux sur le réseau d'eaux usées du ruisseau de Saïsses/rue Chanzy - demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau et du département
9. Travaux de mise en sécurité des travées droites du chœur de la collégiale - demandes de subventions auprès de la DRAC (50%), la Région (20%) et le Département (10%)
10. Prise en charge par la commune de la moitié du coût mis à la charge des administrés pour l'acquisition, auprès de Sud Hérault, d'un composteur
11. Fête d'été – versement de subventions exceptionnelles à la Boule Capestanaise et à la Pêche
12. Attribution d'une subvention à l'association sportive du lycée Marc Bloch
13. Acquisition de terrains
14. Intégration de biens vacants et sans maîtres – rectification d'une erreur matérielle
15. Admissions en non-valeur – budget du CMS
16. Désignation des jurés d'assises

17. Aide en faveur de la reconstruction de Notre Dame de Paris
18. Motion de soutien aux agents de l'Office National des Forêts (ONF)
19. Vœu de l'Association des Maires de France sur le système de santé
20. Décisions du Maire
21. Questions diverses

1 - Accord local pour la représentativité des communes au sein de la communauté de communes Sud Hérault

Le Maire rappelle les règles de fonctionnement, dites de droit commun, et la répartition actuelle des 33 conseillers communautaires.

Il indique que les dispositions de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales autorisent de déroger au droit commun, sur la base d'un accord local engageant 50% des conseils municipaux représentant 2/3 de la population ou 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population.

L'accord qu'il est proposé au conseil municipal de valider – scénario 1 - consiste à augmenter la représentation des communes de Cruzy, Cazedarnes, Cébazan et Poilhes, qui détiendraient chacune, deux représentants, portant l'effectif du conseil communautaire à 37 membres.

Eric Granier demande si cette modification impactera le montant des indemnités versées aux conseillers.

Pierre Polard répond que cela ne changera rien car seul le Président et les Vice-Présidents sont rémunérés et leur nombre ne changera pas.

Invité à se prononcer le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accord local correspondant au scénario 1.

2 - Mise en place et définition du périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur de la cave coopérative

Le Maire présente le projet de périmètre de PUP qu'il sera demandé à la communauté de communes Sud Hérault de valider, en sa qualité de titulaire de la compétence en matière de PLU.

Il couvre le secteur de la cave coopérative et permettra de faire participer l'aménageur au financement des équipements publics, non situés sur ce secteur, mais rendus nécessaires par l'aménagement de la zone.

3 - Approbation du règlement du lotissement communal du chemin de l'Hort

Le projet de règlement d'attribution des lots du lotissement communal situé en bordure du chemin de l'Hort est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ce règlement détermine des critères d'éligibilité qui permettront d'attribuer les lots du lotissement.

Jacques Maurand précise qu'une commission d'attribution des lots sera créée, pour procéder à l'étude des dossiers qui nous seront adressés.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve le règlement à l'unanimité.

4 - Lotissement les Hauts de Capestang – attribution d'un nom de rue

Le Maire propose d'attribuer à la voirie interne du lotissement des Hauts de Capestang le nom de « rue de Fonclare », qui correspond au nom du tènement sur lequel se trouve le lotissement.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'attribution du nom de « rue de Fonclare » à la voirie interne du lotissement des Hauts de Capestang.

5 - Détermination des tarifs de l'Accueil de Loisir Périscolaire (ALP) et du restaurant scolaire

Le Maire informe le conseil que la commune peut bénéficier du soutien de l'Etat à l'instauration d'une tarification sociale des cantines.

L'aide financière sera versée à deux conditions, à savoir la mise en place d'une tarification sociale comportant au moins trois tranches et la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 euro par repas. L'aide s'élèvera à 2 euros par repas facturé à la tranche la plus basse.

Les tarifs actuels du restaurant scolaire et de l'Accueil de Loisir Périscolaire (ALP), pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire sont les suivants :

Restaurant scolaire et ALP midi		
	Familles non imposables	Familles imposables
1^{er} enfant	3,50 €	3.80
2^{ème} enfant	3,20 €	3.40
3^{ème} enfant et suivant	2.85 €	2.90

Le Maire propose au conseil la mise en place d'une tarification sociale et modulable et de déterminer les tranches au regard du quotient familial des familles fixé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Considérant l'avis favorable de la CAF, les tranches et les tarifs pourraient être les suivants :

Repas et ALP méridien	Tarif
QF ≤ 500	1.00 €
500 < QF < 1000	3.20 €
QF ≥ 1000	3.60 €

Christian ALFARO demande si nous faisons partie du dispositif « petit déjeuner ». Pierre POLARD répond que non, la commune n'étant pas éligible.

Invité à se prononcer le conseil vote à l'unanimité la tarification sociale et modulable selon les tarifs proposés ci-dessus.

6 - Création de postes

- Centre Municipal de Santé : 2 postes de médecin à temps complet contractuel

Le Maire rappelle au conseil que l'activité du Centre Municipal de santé est en constante augmentation et que les trois médecins ne parviennent pas à répondre totalement à la demande des patients. Ainsi pour permettre le recrutement de deux médecins supplémentaires, il est nécessaire de créer deux postes de médecins contractuels à temps complet.

Invité à se prononcer le conseil vote à la majorité (20 pour ; 1 abstention Véronique Galinier) la création des deux postes de médecins

- Commune : 3 postes d'adjoint technique à temps non complet

- Deux postes d'adjoints techniques temps non complet 21h hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet 25h hebdomadaires

Le Maire informe le conseil que ces postes correspondent à des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services scolaires, justifié par l'augmentation des effectifs et la stabilisation des équipes en place.

Le nombre d'enfants scolarisés et mangeant à la cantine ayant augmenté très fortement ; pour faire face à ces nouveaux besoins la commune a recruté, dans un premier temps, des contrats aidés, puis des CDD. Depuis plusieurs années ces emplois répondent à un besoin permanent. Il est donc justifié de créer les postes nécessaires à l'entretien des bâtiments scolaires et à l'accueil des enfants, cantine, garderie... Les charges de personnel n'augmenteront pas car la dépense était déjà existante (personnel non titulaire).

Invité à se prononcer le conseil vote à l'unanimité la création de :

- Deux postes d'adjoints techniques temps non complet 21h hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet 25h hebdomadaires

7 - Travaux sur les réseaux humides de la rue Ferrer - demandes de subventions (eaux usées + eau potable) auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et du département de l'Hérault

La rue Ferrer est inscrite dans le plan de réfection de la voirie communale. Réalisée en préalable, une inspection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées a révélé la nécessité de les réhabiliter, d'où la demande d'aide financière auprès des financeurs que sont l'agence de l'eau et le département de l'Hérault, le coût estimatif des travaux étant évalué à 199 400 € HT, et les subventions sollicitées à hauteur de 126 890 €.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve ces demandes de subventions à l'unanimité.

Érick Granier signale un problème d'inondation lors des dernières pluies chez un riverain du cours Belfort.

Jérôme Garcia indique qu'un avaloir a été mis en place mais qu'il n'est peut-être pas suffisant. L'entreprise qui est intervenue sur le chantier en sera informée.

8 - Travaux sur le réseau d'eaux usées du ruisseau de Saïsses/rue Chanzy - demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau et du département

Jacques Maurand indique que ces travaux sont nécessaires et urgents car les eaux usées se déversent en permanence dans le ruisseau de Saïsses à cause du mauvais état des conduites. Le coût estimatif des travaux s'établit à 96 000 € HT, le montant total des subventions sollicitées à 57 600 €.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande d'aide financière.

9 - Travaux de mise en sécurité des travées droites du chœur de la collégiale - demandes de subventions auprès de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC - 50%), de la Région Occitanie (20%) et du Département de l'Hérault (10%)

Cette opération, d'un coût total de 354 459.05 € HT, ne pourra être réalisée que par l'intermédiaire de l'aide des financeurs institutionnels, à hauteur d'un montant total de 283 567.24 €.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve ces demandes à l'unanimité.

10 - Prise en charge par la commune de la moitié du coût mis à la charge des administrés pour l'acquisition, auprès de Sud Hérault, d'un composteur

Le Maire rappelle que la communauté distribue des composteurs moyennant une participation de 10 €, demandée aux administrés.

Sur proposition de Gilles Duclos et afin de promouvoir le compostage, la commune pourrait participer à hauteur de 5 € par composteur, ne laissant à la charge des administrés bénéficiaires que la somme de 5 €.

Érick Granier demande quelle est la contenance des composteurs. Gilles Duclos répond qu'ils font 400 litres, et qu'il en est distribué un seul par foyer. Deux distributions annuelles sont organisées, en avril et octobre, sur la base d'une inscription auprès du service environnement de la communauté de communes.

Il précise également qu'il demandera lors d'une prochaine réunion communautaire, à ce que toutes les communes aident leurs administrés pour l'achat d'un composteur, sur la même base.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette prise en charge.

11 - Fête d'été – versement de subventions exceptionnelles à la Boule Capestanaise et à la Pêche

Ces associations, qui animent les festivités du mois d'août, bénéficient d'une aide financière exceptionnelle de 200 € chacune, qu'il est proposé de reconduire cette année.

Approbation à l'unanimité.

12 - Attribution d'une subvention à l'association sportive du lycée Marc Bloch

L'association sportive du lycée Marc Bloch a sollicité la mairie pour le versement d'une subvention. Neuf élèves de Capestang sont membres de cette association. Le maire propose d'attribuer la somme de 150 €.

Approbation à l'unanimité.

13 - Acquisition de terrains

Suite au travail entrepris avec l'association « terre de liens », la commune pourrait acquérir deux parcelles – cadastrées section C n°504 et 505 - afin de les regrouper et de replanter autour du bassin. L'acquisition serait réalisée pour un montant total de 500 €, hors frais notariés.

Approbation à l'unanimité.

14 - Intégration de biens vacants et sans maîtres – rectification d'une erreur matérielle

La liste déjà votée lors du précédent conseil contenait une erreur puisqu'elle comportait deux numéros C 100, au lieu des numéros C 99 et C100.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette rectification.

15 - Admissions en non-valeur – budget du Centre Municipal de Santé (CMS)

Il s'agit d'admettre en non-valeur des créances relatives à des remboursements de consultations, d'un montant de 202.27 €, que la trésorerie ne parvient pas à recouvrer.

Cette admission en non-valeur implique un virement de crédit de 202.27 €, du poste dépenses imprévues (c/022) sur le c/6541 (admission en non-valeur).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur et le virement de crédits correspondant.

16 - Désignation des jurés d'assises

Selon l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 et comme chaque année, il convient de procéder au tirage au sort de 9 personnes dans la liste électorale de la commune, afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2020.

	Page	Ligne	Nom	Prénom	Année de naissance
1	51	7	CANS	Laura	1996
2	188	6	OLCINA	Gilles	1965
3	14	3	AZAM	Pierre	1964
4	228	7	ROUSTIT	Christine	1958
5	74	6	CUNIN	Patrice	1963
6	169	6	MARTINEZ	Michel	1952
7	93	1	ESTARLI	Franck	1993
8	136	8	IZQUIERDO	Nicolas	1978
9	14	1	AZUGARH	Hakim	1983

Cette liste sera transmise au greffe de la cour d'assises de Montpellier.

17 – Aide en faveur de la reconstruction de Notre Dame de Paris

A la demande de l'Association des Maires de France, le Maire soumet à l'assemblée la possibilité de verser une subvention en faveur de la reconstruction de Notre Dame de Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'y oppose à l'unanimité.

18 - Motion de soutien aux agents de l'Office National des Forêts (ONF)

Le Maire donne lecture de la motion qui est approuvée à l'unanimité.

19 - Vœu de l'Association des Maires de France sur le système de santé

Le Maire donne lecture de la motion qui est également approuvée à l'unanimité.

20 - Décisions du Maire

- Attribution du marché pour la pose et la fourniture de la porte d'entrée de la mairie – 3 564 € HT - (013/2019)
- Attribution du marché pour l'élaboration du permis d'aménager modificatif du camping – 1 500 € HT - (014/2019)
- Attribution du marché pour la signalisation horizontale de l'avenue de Nissan – 7 836 € HT – (015/2019)
- Attribution du marché pour le changement de la chaudière du stade – 17 035 € HT – (016/2019)

- Délégation de fonction à Mme Annie DUCLA – (017/2019)
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aire de lavage avec le bureau d'études ENTECH – 4 050 € HT – (018/2019)
- Attribution du marché de marquages routiers en résine dans le village – plateau traversant avenue de Nissan – 6 919 € HT – (019/2019)
- Attribution du marché de restauration des emmarchements des chapelles - annule et remplace l'arrêté 005 – 25 877.42 € HT – (020/2019)
- Attribution du marché complémentaire de restauration emmarchements des chapelles - annule et remplace l'arrêté 006 – 14 080.20 € HT – (021/2019)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la production des Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur de la cave coopérative – 24 000 € HT – (022/2019)
- Attribution du marché pour le remplacement du serveur de la mairie – 20 339 € HT – (023/2019)
- Attribution du marché pour le changement de la flotte informatique de la mairie – 5 726 € HT – (024/2019)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un réseau humide chemin de l'Hort – 2 750 € HT – (025/2019)
- Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des dossiers de demandes de subventions pour le ruisseau de Saïsses – 2 700 € HT – (026/2019)
- Attribution du marché pour la création d'un réseau humide sur le chemin de l'Hort – 24 434 € HT – (027/2019)
- Budget du Centre Municipal de Santé – Décision modificative n°1

21 - Questions diverses

Le Maire propose deux questions à rajouter à l'ordre du jour et à soumettre à délibération.

• Intégration d'un bien vacant sans maître :

En liaison avec le travail de « Terres de liens » le Maire propose d'intégrer dans les biens communaux une parcelle de 96 m² sur laquelle se trouve un puits. Elle serait intéressante pour créer autour de ce puits une entité foncière et installer une activité de maraîchage.

Invité à se prononcer le conseil vote à l'unanimité l'intégration de ce bien.

• Projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) :

Le maire donne lecture du courrier reçu ce jour de la direction départementale des finances publiques, par lequel il est informé de la réorganisation des services dans tout le département.

Il en découlerait pour Capestang la fermeture du Centre de Finances publiques à très court terme.

Le projet de fermeture viendrait en conclusion d'une réflexion globale engagée par la DGFIP pour définir une nouvelle organisation de ses services.

Baptisé « déconcentration de proximité », le courrier fait état d'un éclatement des missions gérées actuellement par la perception de Capestang vers deux sites : Béziers et Saint-Pons-de-Thomières.

Le maintien de la trésorerie, centre des Finances Publiques de proximité, constitue un enjeu fondamental pour le service public et indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale.

Le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens doit être respecté. Les communes rurales ne peuvent pas être constamment vidées de tous leurs services publics de proximité notamment comptables et fiscaux. Le maintien d'un maillage territorial le plus opérationnel possible doit être impérativement préservé et renforcé en moyens humains et matériels.

Les communes rurales sont à nouveau la cible d'une rationalité de plus en plus agressive qui détruit les équilibres sociaux et économiques nécessaires à leur développement, tout cela au profit des grosses entités urbaines.

Propose une délibération défavorable et d'opposition à ce projet de réorganisation.
Invité à se prononcer le conseil vote à l'unanimité un avis défavorable et d'opposition au projet tel que présenté par la DGFIP.

• Fourniture des repas cantine par l'EHPAD : « repas test » le 19.06.2019.

• Extension du cabinet médical : présentation de l'esquisse produite par le cabinet d'architectes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18.06.2019

Le Maire,
Pierre POLARD

La secrétaire de séance,
Isabelle GIL

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Brigitte FUZIER

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS